

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 13 février 2023 à 19h00

Mairie

PROCÈS-VERBAL



CHAVAGNES
EN PAILLERS

www.chavagnes-en-pailleurs.fr

Sommaire

1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.....	3
2) BIBLIOTHEQUE : BILAN D'ACTIVITES 2022.....	4
3) ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE DE TROTTOIR RUE DES ECOLES	4
4) CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE	5
5) CONVENTION DE GESTION DE LA CHAUSSEE DE LOURDES AVEC L'AAPPMA UNION DES ECLUSES.....	5
6) AVENANT A LA CONVENTION SYDEV – EFFACEMENT RUE JACQUES BOUSSEAU.....	6
7) INFORMATION CONCERNANT L'EXERCICE DES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE.....	6
8) QUESTIONS DIVERSES.....	7

L'an deux-mille-vingt-trois, le 13 février

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 février 2023

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, SADET Marie-Paule, SALAÛN Éric, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie

Excusé et pouvoirs : SALAÛN Paul donne pouvoir à BILLAUD Xavier

Excusés : HUVELIN Jean-Marie et RAVON Nicolas

M. Jean-Emmanuel BOISSON est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

1) Débat d'orientation budgétaire

En présence de Jean-Michel SCHMITT, consultant finances de la commune

Conformément aux articles L2312-1 et L5217-10-4 (*application de l'instruction M57*) du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a effectué son débat sur les orientations budgétaires pour 2023.

Concernant le **bilan rétrospectif**, malgré l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie, la hausse des dépenses de fonctionnement, notamment concernant les charges courantes, a pu être maîtrisée globalement. Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +8,9% entre 2021 et 2022. L'évolution des dépenses en 2022 repose principalement sur la progression des charges de personnel (+86 K€) (*revalorisation du SMIC en juillet, nouvel agent à compter de la mi-septembre et augmentation du temps de travail pour un agent en septembre du fait des besoins liés au développement de la commune*) et des charges à caractère général (+57 K€) (*augmentation des coûts de l'énergie, externalisation du débroussaillage*).

Cette maîtrise des dépenses, conjuguée à la hausse des recettes, marquée par une part toujours plus importante des dotations de l'État, en progression régulière, permet à la commune de développer une capacité d'autofinancement nette qui se maintient à plus d'1 million d'euros.

Cette capacité d'autofinancement constatée depuis plusieurs années a permis de réaliser et engager de nombreux investissements à hauteur de 8,75 millions d'euros sur 4 ans, sans diminuer la capacité d'investissement.

Concernant les **orientations budgétaires**, après la présentation des impacts liés aux réformes récentes et à venir sur la fiscalité locale et les dotations, le programme pluriannuel d'investissement 2023-2026 a été présenté, avec des projets importants à venir pour le développement de la commune et notamment dès 2023, la fin de la rénovation de l'Église, l'aménagement de la Place de l'Église, la création d'une zone de loisirs de la Plaine des sports, l'aménagement d'un îlot de fraîcheur derrière l'ancien Ehpad, des travaux de voirie, l'enfouissement des réseaux lié à la fibre, des études diverses ; notamment sur l'aménagement du Pré de l'âne et le déplacement du centre de loisirs au cœur du secteur des écoles, l'aménagement de la Vallée verte, des travaux de rénovation des terrains de foot et d'étanchéité de la salle de tennis de table, l'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques...

A pression fiscale constante, le maintien d'un niveau d'autofinancement très significatif jusqu'en 2026 de plus d'1 million d'euros permet d'envisager l'exécution d'un **programme pluriannuel d'investissement** dynamique à plus de 9 millions d'€ en limitant le recours à l'emprunt (700 000 € sur la période). Ce scénario intègre en recettes prévisionnelles le programme du fonds de concours intercommunal pour un montant total sur la période de 472 368 €, la subvention de l'Agence Nationale du Sport et du Département de la Vendée pour la zone de loisirs intergénérationnelle pour un montant total de 196 000 € et des subventions de l'État (DETR/DSIL) et des collectivités partenaires (Département, Région) simulées sur la période à 175 000 € par an.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire tenu sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire qui sera transmis au représentant de l'État et au Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts
- **APPROUVE** les orientations budgétaires proposées.

2) Bibliothèque : bilan d'activités 2022

En présence de Marion BOUYER, bibliothécaire

Dans le cadre du développement du service de la bibliothèque, Marion BOUYER, bibliothécaire, rédige chaque année un bilan d'activités détaillé du service. Il est proposé au Conseil municipal d'en prendre connaissance. Ce bilan d'activité permet notamment de voir l'évolution de ce service depuis l'arrivée de Marion et alimente la réflexion sur les évolutions possibles de ce service dans le cadre du projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) en cours d'élaboration par la commission extra-municipale de la bibliothèque.

Le Conseil municipal a pu constater une augmentation de 6 % du nombre d'inscrits entre 2021 et 2022 (569 abonnés soit 15,6 % de la population communale). Les 0-15 ans et les 30 – 45 ans sont les tranches d'âge les plus représentées.

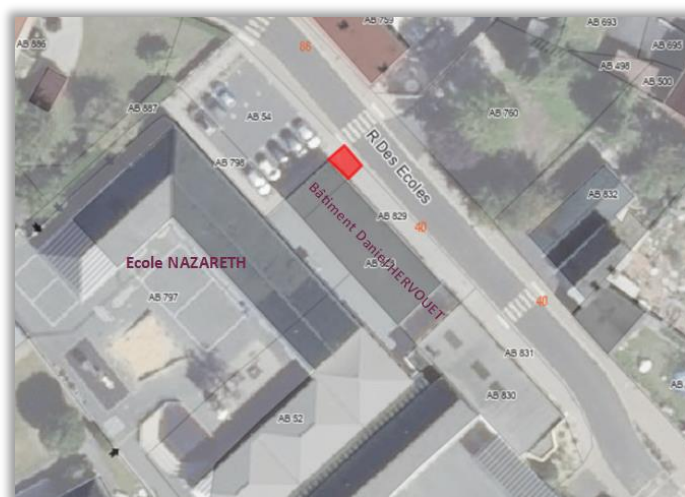
Des investissements pour du nouveau mobilier et des jeux de société utilisables pendant les temps d'ouverture de la bibliothèque ont été faits.

La bibliothèque a également proposé des temps d'animation (spectacles pour enfants, soirée jeux vidéos, exposition etc etc....)

3) Acquisition par la commune d'une parcelle de trottoir rue des Ecoles

Afin de régulariser une situation de fait suite à l'aménagement de la rue des écoles, la commune a l'opportunité de se porter acquéreur d'une parcelle de trottoir de 14 m², située rue des Écoles (le long d'un bâtiment de l'entreprise de peinture HERVOUET). Cette parcelle appartient actuellement à l'APECAV, qui est propriétaire du foncier de l'école Nazareth.

L'APECAV a donné son accord pour le céder à la commune à l'euro symbolique. La commune prendrait à sa charge les frais d'arpentage et d'actes liés à cette acquisition.



Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de cette parcelle de trottoir aux conditions définies ci-dessus, les crédits étant prévus au budget général ;
- **AUTORISE M. le Maire**, ou son représentant, à procéder à toutes formalités et signer tous documents et actes concernant cette acquisition.

4) Convention pour la mise en place de la fourrière automobile

En application du Code de la Route, la commune a la possibilité d'instituer une fourrière automobile.

L'article R325-19 prévoit que chaque fourrière relève d'une autorité publique unique et que cette autorité publique désigne le gardien de la fourrière sur la liste des gardiens de fourrière agréés par le préfet conformément aux dispositions de l'article R. 325-24.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal d'instituer un service de fourrière permettant de couvrir le territoire communal et de passer convention avec un gardien de fourrière agréé par le Préfet de la Vendée.

Dans ce cadre, il est proposé de passer convention avec la Sarl Garage BOUYER de Saint-Denis-la-Chevasse, garage agréé comme gardien de fourrière et ayant la capacité d'intervenir sur notre territoire.

Cela permettra d'assurer les interventions principalement concernant les véhicules à l'état d'abandon ou en voie d'épavisation situées sur le domaine public ou privé de la commune.

Concernant la prise en charge de ces enlèvements, ils devront être payés par les propriétaires des véhicules, ou pris en charge, à défaut d'avoir trouvé un propriétaire, par la commune. Cela représenterait pour chaque véhicule une somme d'environ 217,57 € TTC.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE la création du service de fourrière sur le territoire communal ;**
- **VALIDE la convention de service proposée par la SARL Garage BOUYER ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention proposée, ainsi que tous documents liés à la mise en place de la fourrière.**

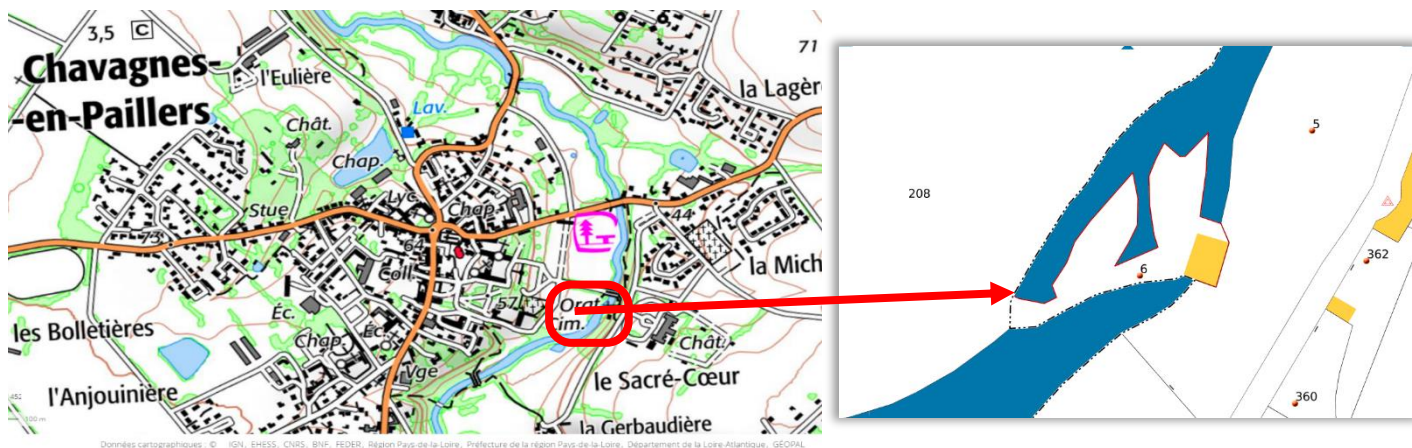
5) Convention de gestion de la chaussée de Lourdes avec l'AAPPMA Union des Ecluses

Dans le cadre des compétences liées à la gestion des rivières, le Syndicat de rivières des 2 Maines, puis l'Établissement Public du Territoire de Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise, gère jusqu'en 2022, l'entretien des berges et des rivières, qui incluait également la gestion des ouvrages hydrauliques qui permettent d'ajuster les niveaux d'eaux des rivières.

A compter de 2023, l'EPTB a décidé de recentrer ses compétences et de ne plus prendre en charge la gestion des ouvrages hydrauliques notamment. En effet, dans le cadre des lois sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, la Préfecture impose chaque année des interventions sur les ouvrages hydrauliques afin de réguler les niveaux d'eau. Il faut aussi pour cela s'assurer de leur bon entretien.

Ainsi, en lien avec l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques « Union des Écluses », une nouvelle organisation a été trouvée l'association assure la gestion de l'ouvrage de la chaussée de Lourdes (« moulin du Sacré-Cœur »), propriété de la commune et située sur la Petite Maine (parcelle section ZV – numéro 6).

Il est donc proposé de signer une convention afin de déléguer à l'association la gestion de l'ouvrage hydraulique du « Moulin du Sacré Cœur », reconnu "fondé en titre" par arrêté préfectoral n°15-DDTM85-374 signé le 18 août 2015.



Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la convention avec l'AAPPMA Union des Écluses pour la gestion de l'ouvrage hydraulique ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec l'AAPPMA.

6) Avenant à la convention Sydev – Effacement Rue Jacques Bousseau

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux électriques liés au déploiement de la fibre dans la rue Jacques BOUSSEAU, il est nécessaire de prendre un avenant à la convention avec le SyDEV suite à des travaux une reprise à neuf d'une petite partie de réseau pluvial découverte en très mauvais état lors des travaux et réalisée par l'entreprise missionnée par le SyDEV.

La participation demandée à la commune pour cet avenant est de 756 €.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant proposé par le SyDEV ;
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à le signer ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général en investissement au chapitre 204.

7) Information concernant l'exercice des délégations du Conseil au Maire

Par délibération du 25 mai 2020 et conformément à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions. Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

Vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises :

N° Décision	Date	Thème	Contenu
2023_001	26/01/2023	urbanisme	Renonciation à acquérir 7 Place de l'Eglise - AC 380 et 681

8) Questions diverses

- ☛ Commission communication
 - Site internet :
 - 1ère action envers les associations :
travail à faire sur les fiches de contact pour les « enrichir »
rôle à jouer sur les annonces de l'agenda => c'est à eux de faire les annonces
 - 2° action : lancer la newsletter => 1ère parution mi-mars
 - 3° action : utiliser les fonctionnalités du site
- ☛ Commission Voirie – bâtiments – patrimoine
 - 1^{er} avril : remise du drapeau de Devoir de Mémoire
- ☛ Commission aménagement du territoire
 - Bornage des dents creuses réalisé
 - Contact avec des agriculteurs de la commune pour qu'ils réalisent les clôtures autour des secteurs d'éco-pâturage
- ☛ Commission affaires sociales
 - En avril : organisation d'ateliers prévention routière pour les séniors (sur inscription avec une participation de 20 €)
- ☛ Commission enfance jeunesse
 - Lancement du renouvellement du marché de renouvellement pour la restauration scolaire en partenariat avec le collège Sainte Marie.
 - Démarrage de la réflexion pour le futur pôle enfance-jeunesse
- CME :
 - Ballade eco-sportive le 18 mars
 - Démarrage de l'action de création d'affiches pour le restaurant scolaire

Fait le 13 février 2023
A Chavagnes-en-Paillers

**Le secrétaire de séance,
Jean-Emmanuel BOISSON**



**Le Maire
Eric SALAÜN**

